

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en 1^{ère} année (Bloc1) pour l'année académique 2026-2027
(4 pages)

Si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée, vous pouvez suivre la procédure d'inscription relative aux étudiants de l'Union européenne.

Contrairement aux Hautes Ecoles et aux Universités, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA.

Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir obtenu une moyenne de 13/20 pour le diplôme national (études secondaires) et d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.

Les épreuves d'admission à l'ESA Saint-Luc auront lieu :

Les 24, 25 et 26 août 2026 : pour Création d'intérieurs, Graphisme, Bande Dessinée-Editions

Les 31 août, 1 et 2 septembre 2026 : pour Dessin et technologie en architecture, Architecture d'intérieur, Arts numériques, Illustration, Publicité

Un dossier administratif **complet** est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Les épreuves d'admission ne sont pas une formalité et sont très exigeantes.

Nous avons constaté un taux d'échec important lié à un mauvais choix d'études. C'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre connaissance du programme du cursus que vous choisissez.

Pour participer aux épreuves d'admission, vous devez IMPÉRATIVEMENT avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant

Pour réussir l'épreuve, une connaissance suffisante de la langue française est requise, à l'oral et à l'écrit.

Attention : pour une inscription dans une autre année que la 1^{ère} année (Bloc1), votre demande correspond à une demande de passerelle (valorisation de crédits).

Merci de suivre les modalités suivantes : <http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Modalites> (mise à jour ultérieurement)

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en 1^{ère} année (Bloc1)

Étape 1

Vous devez vous préinscrire en ligne pour remplir votre profil et télécharger plusieurs pièces jointes.

Le formulaire en ligne sera actif du **lundi 9 mars** à partir de 10h jusqu'au **mercredi 11 mars 2026** à 17h*

Il y a 50 € à payer (déduits des droits d'inscription en cas de réussite à l'épreuve d'admission. Non remboursables en cas d'échec ou de désistement à l'épreuve d'admission, en cas d'abandon ou de soumission hors délai du dossier en ligne).

Les coordonnées bancaires seront accessibles dans le formulaire en ligne.

Attendez donc le formulaire en ligne pour pouvoir payer.

Vous devrez télécharger la preuve de votre paiement dans la partie « pièces jointes » du formulaire en ligne.

* Les dossiers soumis en ligne après 17h ne seront pas pris en compte

Étape 2

Dès que votre dossier est accepté sur la plateforme en ligne, vous recevrez un email de confirmation. **Vous devrez télécharger le formulaire standard via la plateforme en ligne**, c'est à dire le document nécessaire afin d'effectuer votre demande de visa étudiant.

Étape 3

Quand vous avez obtenu votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :

hors-ue@stluc-esa-bxl.org ou c.tripolitluc-esa-bxl.org

Étape 4

Vous devez **réussir** les épreuves d'admission.

Étape 5

Après la réussite des épreuves d'admission, **un rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription** à la rentrée académique de septembre 2026, dans nos bureaux. Vérifiez vos emails, spams et courriers indésirables.

AUCUNE FACTURE n'est envoyée au domicile, c'est à l'étudiant.e de se mettre en ordre.
Un acompte de 50 € minimum est dû impérativement pour le **31 octobre 2026** au plus tard.

Le solde est à payer avant le 31 janvier 2027, après cette date si les droits d'inscription n'ont pas été payés, l'étudiant.e sera exclu.e de l'école.

paiement par compte bancaire -
d'un compte belge :
d'un compte étranger :
virement européen (gratuit)

bénéficiaire: **Coisl -Comité organisateur des Instituts Saint-Luc**

BE19 3100 1936 3512

Banque ING

Chaussée de Waterloo, 687 – 1060 Bruxelles

IBAN: BE 19 3100 1936 3512

BIC: BBRU BEBB

Communication :

NOM, prénom, cursus et année (ex: DELRUE HENRI AI 1)

Etudiant.e.s hors Union Européenne (dont la Suisse)

Tous cursus confondus : montant des droits d'inscription UE 1194 € + 4175 € * Contribution supplémentaire Hors UE

*sous réserve de modifications ultérieures en fonction de l'évolution de la législation

Récapitulatif du CONTENU du dossier à télécharger en ligne :

1. une **photo** d'identité récente
2. un **extrait d'acte de naissance**
3. une copie de la **carte d'identité** nationale
4. le **diplôme national** (études secondaires) et sa traduction si nécessaire et le **relevé de notes**. Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir obtenu une moyenne de 13/20 pour le diplôme national (études secondaires) et d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.
5. une **lettre de motivation avec nom et prénom** qui devra préciser les raisons de votre choix de formation et d'institution. Elle devra être présentée au format A4 comportant +/- 1500 signes, espacements compris.

Si vous avez obtenu votre diplôme national (études secondaires) avant 2026, il faut :

les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2025.
Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.

a) si études supérieures : vous devez fournir les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).

b) si travail : vous devez fournir un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) si stages ou formations : vous devez fournir une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.

Attention, si vous réussissez l'épreuve d'admission pour entrer en BAC 1, vous devrez faire un dossier de demande d'équivalence de votre diplôme d'études secondaires. (diplôme national)

Pour obtenir ce document, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet :

<http://www.equivalences.cfwb.be>

Le certificat d'équivalence sera exigé au 1/02/27, sous peine d'annulation de l'inscription. Vous êtes tenu de vous informer sur les conditions d'accès au territoire, auprès de l'Office des étrangers.

Seuls les dossiers dûment complétés seront pris en considération.